

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
09 NOVEMBRE 2023**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 21/11/2023
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 21/11/2023

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 9 Novembre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023NOV-01	ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2023	Adopté à l'unanimité
2023NOV-02	PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ CCPFV	Adopté à l'unanimité
2023NOV-03	DOSSIER AIDE COMMUNALE TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE	Adopté à l'unanimité
2023NOV-04	SYCODEM REGROUPEMENT POUBELLES	Adopté à l'unanimité
2023NOV-05	CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE	10 Voix POUR 1 Voix CONTRE
2023NOV-06	RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EMPLACEMENT DU DISTRIBUTEUR DE PAINS AVEC M. DAMIEN LAURENT	Adopté à l'unanimité
2023NOV-07	SUBVENTION FLORALIES	Adopté à l'unanimité
2023NOV-08	CONVENTION 2023 2024 YOGA	Adopté à l'unanimité
2023NOV-09	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 11 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

**Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.**

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 octobre 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 07 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 octobre 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF - ANNÉE 2022 DE LA CCPFV

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

**Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.**

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des collectivités territoriales précisant que « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Monsieur Michel HÉRAUD et Madame Ghislaine LÉGERON, Vice-Présidents de la CCPFV, présents à cette occasion, donnent connaissance dudit rapport d'activité 2022.

Les membres du Conseil Municipal **PRENNENT ACTE** des Comptes Administratifs 2022 et du Rapport d'Activité 2022 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : DOSSIERS D'AIDE COMMUNALE « TRAVAUX FAÇADE ET TOITURE »

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la mise en place d'une participation financière de la Commune, en complément de la participation financière de la Communauté de Communes, pour l'aide directe « Façade-Toiture » peut être octroyée aux habitations situées dans le périmètre de centre-bourg de PETOSSE.

Monsieur le Maire informe que trois (3) dossiers ont été déposés auprès de la Communauté de Communes :

- ✓ M. et Mme Patrick BASTIEN,
- ✓ M. et Mme BLANFUNÉ Frédéric,
- ✓ M. VINCENT Simon

CONSIDERANT que l'aide communautaire « embellissement - façade / toiture » de 1000 € est conditionnée à la participation financière de la commune, comme mentionné au règlement d'intervention de l'OPAHRU ;

CONSIDERANT que ces aides façade / toiture s'appliquent au sein du périmètre de centre-bourg établi par la commune ;

CONSIDÉRANT la délibération 2020.OCT-1-04 du 1^{er} Octobre 2020 ;

M. Patrick BASTIEN ne prends pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer la participation de 500 € pour les dossiers de :

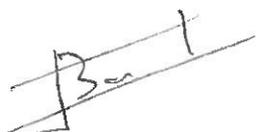
- ✓ M. et Mme Patrick BASTIEN,
- ✓ M. et Mme BLANFUNÉ Frédéric,
- ✓ M. VINCENT Simon

au titre de « l'embellissement Façade-Toiture de centre bourg », en complément de l'aide mise en place par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : SYCODEM : REGROUPEMENT DES POUBELLES

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire explique que le Sycodem, ayant pour compétence la « collecte des déchets ménagers », souhaite optimiser les circuits de collecte en définissant des points de présentations des bacs à la fois acceptables pour les usagers et pertinents pour leur ramassage.

C'est dans ce contexte qu'une convention doit être signée entre la commune et le Sycodem pour préciser le périmètre d'intervention de Sycodem, définir et fixer les critères et les conditions de mise en œuvre de la pose de pastilles thermocollées sur le domaine public afin d'indiquer aux usagers le lieu de présentation de leurs bacs roulants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la Convention avec le Sycodem pour la pose de pastilles thermocollées sur le domaine public de la commune pour le regroupement des bacs roulants,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Afin de favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la conférence des SCOT.

Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

La Présidente du Conseil Régional propose de valider une composition « sur mesure » ci-après :

✓ **120 membres votants :**

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (Hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 associations départementales de Maires et Présidents de communautés
 - 1 par département désigné en lien avec les 5 associations départementales des Maires ruraux de France
 - Le Maire d'Ile Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

✓ **19 membres siégeant à titre consultatif :**

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou leur représentant
- 3 Présidents des Agences d'Urbanisme ou leur représentant

- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres consulaires ou leur représentant

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 
ID : 085-218501740-20231109-2023NOV05-DE

Vu la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu l'article L.1111-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

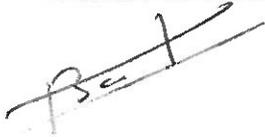
Vu la proposition de composition sur mesure de la Conférence Régionale de Gouvernance transmise par la Présidente de la Région Pays de la Loire le 28 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **EMET** un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-06

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EMPLACEMENT DU DISTRIBUTEUR DE PAINS AVEC M. DAMIEN LAURENT

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine public pour l'installation du distributeur à pains, entre la commune et M. Damien LAURENT, boulanger à l'Herminault, se termine le 31 décembre 2023.

M. le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 2 ans, consentie pour un loyer de 120 € l'année. M. Damien LAURENT prend à sa charge la consommation électrique estimée à 180 € l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de renouveler la convention, dans les conditions suivantes :
 - Une durée de 2 ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024 (une nouvelle délibération sera nécessaire à l'issue des 2 ans).
 - Consentie au titre d'un loyer annuel de 120 €,
 - M. LAURENT prend en charge la consommation électrique estimée à 180 €
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-07

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION « LES FLORALIES »

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire rappelle que, cette année, les Florales internationales ont lieu en Vendée.

Le Département, l'AMPCV et le Comité des Florales-NANTES permettent à l'ensemble des collectivités vendéennes de se mobiliser pour faire vivre les Florales sur leur territoire, en subventionnant un projet concret.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cet événement et déposer un dossier de candidature pour le projet de fleurissement du Rond-point sur la RD 148 (axe Pouillé / Fontenay-le-Comte), en s'associant à la commune de l'Hermenault. Ce projet peut bénéficier d'une subvention maximale de 5 000 €.

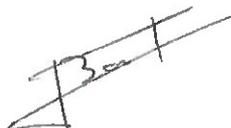
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ DÉPOSER un dossier de candidature pour le projet de Fleurissement du Rond-point sur la RD 148, auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'Appel à projet « Les Florales »,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- ✓ SOLLICITER la subvention le cas échéant,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-08

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : CONVENTION YOGA 2023/2024

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Madame Chloé PELLETIER, professeure de Yoga, pour l'année 2023/2024.

Madame Chloé PELLETIER propose deux séances hebdomadaires le mercredi après-midi, dans la salle de motricité, située derrière l'école de PETOSSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame Chloé PELLETIER, professeure de Yoga, pour une durée de 9 mois, soit du 04/10/2023 au 30/06/2024,
- ✓ **DÉCIDE** de fixer le montant de la location de la salle de motricité à 300 € pour cette période.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° : 2023-NOV-09

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 27/10/2023

Objet de la délibération : TRAVAUX MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le 09 novembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, BARRAUD Jacky

**Absents excusés avec pouvoir : COUÉ Nadine à TOUCHARD Anne-Laure,
FONSECA Jorge à PELLETIER Louissette.**

Secrétaire de séance : BASTIEN Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention dédiée au « Fonds de soutien à la ruralité » peut être octroyer par le Conseil Départemental.

La commune peut présenter 2 projets d'investissement maximum dans le mandat municipal et bénéficier d'une subvention plafonnée à 20 000€ pour chaque projet.

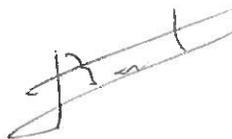
Considérant que les travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie peuvent entrer dans ces critères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ **SOLLICITER** l'attribution de la subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de rénovation du bâtiment de la Mairie,
- ✓ **A SIGNER** tout document s'y afférant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Patrick BASTIEN
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

